

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

n°23 – avril 2017



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Mail : sapf.francophonie@gmail.com - SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : 25 € / ETUDIANTS : 18 € / BIENFAITEUR : 50 € et plus

UNE DÉCLARATION DONT NE PARLENT PAS LES MÉDIAS...

Notre époque semble avoir pris le parti des seules préoccupations économiques. L'Europe, telle qu'elle a été construite risque de se disloquer sous nos yeux par l'incapacité de ses dirigeants de parler d'une autre voix visionnaire.

La *Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie* ne manquera pas d'apporter son soutien à de nouveaux acteurs, assez courageux et intelligents, qui braveront le Goliath compresseur voulant écraser la pensée humaine. Une nouvelle Union doit se rebâtir malgré la ruine de la précédente. La Culture pourrait bien en redevenir le ciment de demain.

C'est ainsi que nous adressons tous nos vœux d'un lancement réussi à la nouvelle née « Académie européenne des Balkans », en février 2017, pour soutenir le projet d'une nouvelle construction européenne fondée sur des valeurs communes humanistes et culturelles.

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF



DÉCLARATION DE SKOPJE

À l'heure où les grandes nations européennes, en proie à leurs crises intérieures, se replient sur elles-mêmes et mettent en péril le projet de l'Union Européenne, ce sont les petites nations qui peuvent et doivent reprendre le flambeau. Dans ce contexte, les pays du sud-est de l'Europe – et en particulier : la Macédoine – ont un rôle fédérateur à jouer. Pendant trop longtemps, les Balkans ont été le théâtre de conflits dus aux dissensions politiques. Aujourd'hui, les peuples de la région aspirent à créer une famille européenne fondée sur le rapprochement entre les cultures et non plus sur les rivalités économiques et commerciales qui sont la conséquence inévitable des traités signés jusqu'à présent. Nous appelons à un réveil culturel européen, à la déclaration claire de valeurs communes, à un parlement doté de pouvoirs réels et à l'abandon des stratifications bureaucratiques souvent contradictoires qui ont entravé jusqu'à présent la construction d'une véritable Europe politique.

Dans ce domaine, l'*Académie Européenne des Sciences des Lettres et des Arts* propose un nouveau modèle dans lequel l'héritage culturel servira de ciment entre les nations. Nous approchons du soixantième anniversaire du Traité de Rome, qui appelait les peuples libres à s'unir autour du grand projet européen. La fameuse phrase de Jean Monnet sur la nécessité de reconstruire le projet européen sur la base de la culture, nous la mettons en œuvre en réunissant à Skopje d'éminents penseurs et artistes représentant dix pays de la région pour fonder l'*Académie Européenne des Balkans*.

L'*Académie Européenne des Sciences des Lettres et des Arts* et l'*Académie Européenne des Balkans* soutiennent toutes deux le projet d'une nouvelle construction européenne fondée sur des valeurs communes humanistes et culturelles.

“Les Balkans sont au cœur de l'Europe”



Fait à Skopje, le 21/02/2017 – Parmi les signataires : Jean-Patrick **Connerade** Président de l'AESAL, Ion **Caramitru** OBE ex Ministre de la Culture de Roumanie, Président de l'Academia Balkanika, Branislav **Micunovic** ex-Ministre de la Culture du Montenegro, Jordan **Plevnes**, Recteur de l'Université des Arts audiovisuels de Skopje, Gradimir **Gojer**, directeur de théâtre Sarajevo, Alexandre **Prokopiev** écrivain Skopje, Nicolas **Wieers** Directeur festival Balkan Trafik Bruxelles, Hristo **Boychev** dramaturge Sofia, Atanasis **Vistonitis** Ecrivain, Athènes, etc. ...

Les Rencontres poétiques, initialement envisagées chez nos amis de la Forêt des Mille Poètes à Vesdun vers la fin juin, n'auront pas lieu pour des raisons d'organisation. Nous en sommes désolés. De ce fait, nous préférons concentrer nos efforts sur la préparation de celles qui se dérouleront à **Cabourg (Calvados), les 12-13 mai 2018** (weekend de l'Ascension). **Réservez ces dates !**

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Six prix seront décernés.

- Le prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et les auteurs de poésie ou de contes pour enfants.
- Le prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés.
- Le prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- **Nouveau !** - Le prix du *Haïku*

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2017

ARTICLE 2 : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2017

Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 60 ans, le club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, qui l'avait aidé durant les dernières années et qu'il devait désigner quelques jours avant son décès, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes depuis 2008. Le FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES, désormais perpétué par la SAPF, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2016, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2017 (pour une parution vers le 05 décembre 2017). Il suffit de se conformer à la règle des 35 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**rayé mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour**exemplaire(s)**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom:	Prénom:
Pseudonyme: (Ecrivain)	Date de naissance:/...../..... Lieu de naissance:
Adresse:	Tel: E-mail:

Merci d'adresser vos textes **PAR COURRIEL*** en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en Times New Roman ou Calibri, taille 12. Joindre votre **NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE** actualisée et votre **PHOTO** d'identité, même ancienne

Accord pour publication : OUI NON (y compris sur le site :)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2017

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- 1 Exempleire me donnant droit à une page, soit 50 €
- 2 Exempleires me donnant droit à deux pages, soit 100 €
- 3 Exempleires me donnant droit à trois pages, soit 145 €
- 4 Exempleires me donnant droit à quatre pages, soit 190 €

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 €euros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit € + 25 € / Étudiants 18 € (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)
de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF)** + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.

- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 **BIC = CMCIFR2A.**

N.B. Pour les correspondants de l'ETRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution.

Merci de votre compréhension.

La S.A.PF peut **éditer** vos ouvrages, poèmes, nouvelles ou romans dans une collection de qualité. Pour tout conseil, devis ou commande, la S.A.PF. a recours à des professionnels de l'édition, aujourd'hui à la retraite et dont les compétences sont souvent importantes dans un domaine où parfois on s'improvise un peu trop vite éditeur, sans une réelle qualification. Devis pour tous travaux d'éditions personnalisés. **VOIR SUR NOTRE SITE !**

<http://www.poetes-francophonie.com> !

Bulletin d'adhésion (ou de renouvellement) à l'ASSOCIATION



(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

.....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

.....

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts :

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

.....

(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse E-mail : @

TEL. Travail TEL. Domicile

Fax..... Portable

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :.....
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... et M... ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ Cachet pour une association)

(Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque*** de cotisation annuelle (20 €)** à l'ordre de « SAPF »)

(*) Ou par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, à la SAPF :

IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 / BIC = CMCIFR2A.

(**) Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON